

Femmes d'Église

I- Femmes d'aristocratie au Haut-Moyen-Âge

A- L'exemple de sainte Geneviève (421-502)

Pour approfondir :

- Yvon Aybram, *Sainte Geneviève* (Paris 2017)
- *Vie de sainte Geneviève* (Sources chrétiennes 610) (Paris 2020)

Plan :

- Une femme de l'aristocratie franco-gallo-romaine
 - o Contexte politico-religieux
 - o Le milieu social de Geneviève
- Une vierge consacrée, femme de prière, femme d'action
 - o Ce qu'est une vierge consacrée
 - o L'organisation de la défense militaire de Paris (451)
 - o La construction de la basilique en l'honneur de saint Denis (475)
 - o Une femme au service de la cité : le blocus de Paris (476-486)

Extraits de la Vie de Sainte Geneviève :

Geneviève, vierge consacrée

5. « Geneviève, ma fille ! » dit peu après [l'évêque Germain d'Auxerre] à Geneviève. « Saint père, ta servante écoute, répondit-elle. Fais connaître ta volonté. » Saint Germain lui dit : « Déclare-moi sans crainte, je t'en prie, si tu veux, consacrée dans la chasteté, garder pour le Christ ton corps sans tache et vierge en tant que son épouse. » « Tu es béni, mon père, lui répondit Geneviève, car tu cherches à savoir si je souhaite ardemment obtenir cela même que je désire. Telle est bien ma volonté, saint père : et prie que le Seigneur juge bon de réaliser notre vœu. » « Confiance, petite, lui dit saint Germain, prends courage et ce que tu crois dans ton cœur et affirmes de ta bouche, prouve-le par des actes. Le Seigneur en effet donnera puissance et force à ton éclat. » Ils arrivent donc à l'église, célèbrent l'office de la neuvième et de la douzième heure : toujours saint Germain maintint sa main sur la tête de Geneviève.

8. Le moment vint de confier Geneviève au saint évêque Vilicus en même temps que deux jeunes filles beaucoup plus vieilles qu'elle, pour qu'il les consacre. Comme on les présentait à la consécration par ordre d'âge, cet évêque comprit sous l'inspiration divine combien Geneviève surpassait de beaucoup les vierges qu'on lui amenait avant elle et il dit : « Que s'avance la première celle qui vient la dernière, puisque le Ciel l'a déjà sanctifiée. » Elles reçurent donc la bénédiction dans cet ordre, avant de soustraire à la vue de l'évêque.

Geneviève et la menace des Huns

12. Comme la nouvelle se répandait qu'Attila, roi des Huns, emporté par la furie, avait commencé à ravager la province gauloise, les citoyens de Paris furent frappés de terreur : ils s'affairaient pour transporter leurs biens et les revenus de leurs richesses dans d'autres cités plus sûres. Geneviève fit venir leurs épouses : elle leur conseillait de persévérer dans le jeûne, la prière et les veilles afin de pouvoir, comme Judith et Esther, échapper à la catastrophe annoncée. Ralliées à l'idée de Geneviève, elles pratiquèrent donc quelques jours les veilles au baptistère et se livrèrent entièrement à Dieu par le jeûne et la prière, comme Geneviève l'avait conseillé. Cette dernière conseillait aussi à leurs maris de ne pas emporter leurs biens hors de Paris : car le peuple en colère ravagerait ces autres cités qu'ils croyaient plus sûres, alors que Paris serait sauvée, assurait-elle, sans que les ennemis ne portent la main sur elle, grâce à la protection du Christ – c'est bien ce qui arriva. Les citoyens de Paris s'insurgèrent contre elle : elle était manifestement un faux prophète donné à leur temps, disaient-ils, puisqu'elle leur interdisait de déplacer leurs biens d'une cité pour ainsi dire perdue vers d'autres villes plus sûres.

Geneviève et le culte de saint Denis

17. Il m'est absolument impossible de donner un aperçu complet de la profonde vénération et de l'amour qu'elle porta au village de Catulacum, où saint Denis mourut et fut enterré. [...]

18. Le vœu de Geneviève était qu'on bâtît une basilique en l'honneur de saint Denis évêque et martyr, mais elle n'en avait pas les moyens. Un jour que des prêtres avaient comme d'habitude afflué auprès d'elle, elle leur dit : « Pères saints, vénérables dans le Christ et mes seigneurs, contribuez chacun, je vous en prie, à la construction d'une basilique en l'honneur de saint Denis, car on sait bien qu'il est terrible, ce lieu, et redoutable. » « Pauvres de nous, si seulement nous avions les moyens de cette construction ! lui répondirent-ils. Nous manquons de chaux vive en quantité. » [...]

20. Aux premières lueurs, exténuée d'avoir veillé, elle se rendit en toute hâte chez le prêtre Genès et l'engagea à faire bâtir une basilique en l'honneur dudit martyr : elle l'informa aussi au sujet de la chaux à laquelle Dieu avait pourvu. Le fait est que la crainte s'empara du prêtre Genès quand il entendit parler de la chaux : face contre terre, il se prosterna devant Geneviève et lui promit qu'il n'aurait de cesse, jour et nuit, d'accomplir ce qu'elle avait ordonné. En réponse à la supplication de Geneviève, tous les citoyens finirent par prêter leur concours, et la basilique en l'honneur du martyr souvent nommé fut édifiée de fond en comble.

Geneviève et la cité

26. Je ne saurais dire avec quelle vénération la chérissait le roi des Francs Childéric, bien que païen : c'en était au point qu'une fois qu'il quittait la ville de Paris, il prescrivit qu'on fermât la porte pour éviter que Geneviève ne ravît des prisonniers qu'il méditait d'exécuter. Dès que des messagers de confiance eurent informé Geneviève de la décision du roi, elle se précipita immédiatement pour libérer ces personnes. Les gens assistèrent à un spectacle bien étonnant quand la porte de la cité s'ouvrit sous ses mains, sans clef. Et c'est ainsi qu'ayant rejoint le roi, Geneviève obtint qu'on ne décapitât pas les prisonniers.

35. À l'époque où Paris endura le blocus des Francs « deux fois cinq » ans, selon l'expression consacrée, un tel dénuement frappa le territoire de cette ville qu'il y eut, le fait est connu, des hommes pour mourir de faim. Geneviève se trouva donc rejoindre le bourg d'Arcis-sur-Aube par convoi fluvial pour pourvoir au ravitaillement. [...]

40. Aussi de retour à Paris, elle distribua à chacun de grain selon ses besoins ; mais aux quelques personnes que le dénuement avait privées de toute force, elle donna des pains entièrement prêts, au point que, quand les filles qui la servaient allaient chercher dans le four une partie des pains qu'elles y avaient posés, elles s'apercevaient souvent qu'elle en avait donné en cachette la plus grande partie aux pauvres. Elles finissaient par comprendre qui avait pris le pain dans le four quand elles voyaient peu après, à travers la cité, des pauvres portant des pains chauds et quand elles les entendaient bénir et exalter le nom de Geneviève. [...]

Geneviève et l'onction des malades

52. Elle ne cessait de rendre des malades à la santé par des onctions d'huile bénie. Un jour qu'elle voulait frictionner un possédé avec de l'huile, le flacon qu'on lui apporta à sa demande – flacon qui avait contenu l'huile bénie – se trouva vide : la sainte servante de Dieu Geneviève en fut vivement bouleversée, elle ne savait que faire, car l'évêque capable de bénir l'huile n'était pas là. Sur ce, étendue au sol, elle pria que du Ciel lui vienne de quoi secourir l'infirme et le délivrer. Dès qu'elle fut relevée de sa prière, le flacon se trouva rempli d'huile dans ses mains.

B- L'exemple de sainte Radegonde (520-587)

Pour approfondir : Robert Favreau (dir.), *La vie de sainte Radegonde par Fortunat* (Paris 1995).

Extraits de la Vie de sainte Radegonde par Fortunat

1. De notre Rédempteur si riche est la largesse que, par le sexe féminin, il manifeste de fortes victoires, et les femmes au corps plus fragile il les rend glorieuses par la vertu d'un esprit remarquable. Elles qui ont reçu en naissant la faiblesse, le Christ les fait robustes par la foi, de sorte que, lorsqu'elles sont couronnées pour leurs mérites par Celui qui les a rendues fortes, elles accroissent d'autant la louange de leur Créateur qu'en apparence elles manquent de force : elles ont dans des vases d'argile gardés cachés les trésors du Ciel, et c'est dans leurs entrailles qu'avec ses richesses le Christ, le roi même, habite. [...]

2. La bienheureuse Radegonde était de nation barbare, du pays de Thuringe, elle avait comme grand-père le roi Basin, comme oncle Hermenefrid, comme père le roi Berthaire : pour tout ce qui touche la grandeur du siècle, elle était certes de race royale, mais, bien que de naissance élevée, elle s'élève bien plus par ses actions. [...] Donnée en partage au très haut roi Clotaire, elle fut conduite en Vermandois, dans la villa royale d'Athies, et confiée à des gardiens chargés de l'élever. Entre autres travaux qui convenaient à son sexe, la jeune fille fut formée aux lettres. [...]

Et quand le roi Clotaire, avec des apprêts onéreux, voulut la recevoir à Vitry, elle s'enfuit d'Athies de nuit par Beralcha avec quelques personnes. De là, comme il l'avait fait conduire à Soissons pour l'élever à la dignité de reine, elle évita la pompe royale afin de croître, non pour le siècle, mais pour Dieu au service duquel elle se trouvait, de sorte qu'elle fut enrichie malgré elle de la gloire humaine sans cependant s'éloigner de la grâce.

4. L'esprit toujours tendu vers l'œuvre de miséricorde, elle bâtit une maison à Athies. Après avoir dressé des lits avec soin et rassemblé des femmes indigentes, elle les lave elle-même dans des bains d'eau chaude, soignant les gangrènes de leurs maladies. Versant aussi de l'eau sur la tête des hommes, elle les lavait elle-même, faisant le service et, pour ceux qu'elle avait d'abord lavés, elle préparait de sa main le breuvage, afin que la boisson qu'ils prenaient soulageât ceux qui étaient épuisés de sueurs. Ainsi, cette pieuse femme, reine par la naissance et le mariage, maîtresse du palais, pour les pauvres se faisait servante. [...]

12. Et puisqu'il arrive en quelque occasion, avec l'aide de Dieu, qu'un malheur conduise au salut, afin que Radegonde pût mener une vie plus religieuse, voici que son frère est massacré bien qu'innocent. Envoyée par le roi, s'en venant auprès de saint Médard à Noyon, elle le supplie instamment de la consacrer à Dieu, après qu'elle a changé de vêtement. Mais saint Médard, se souvenant de la parole de l'Apôtre : *Si une femme est liée à un époux, qu'elle ne cherche pas à s'en détacher*, atermoyait pour ne pas donner à la reine l'habit monastique. En outre, les grands troublaient le saint homme et l'arrachaient violemment de l'autel pour l'entraîner dans la basilique afin qu'il ne donnât pas le voile à l'épouse du roi et qu'en vérité un évêque ne se montrât pas coupable d'avoir l'audace de soustraire au prince une reine non illégitime mais légitime. Ce que voyant, la très sainte entre dans la sacristie, est revêtue du vêtement de moniale, puis, s'avançant vers l'autel, elle s'adresse en ces termes au très bienheureux Médard et lui dit : « Si tu devais remettre à plus tard ma consécration et craindre davantage un homme que Dieu, de ta main, le pasteur pourrait demander compte pour l'âme de la brebis. » Et l'évêque, ébranlé par le tonnerre de cette adjuration, la consacra diaconesse par l'imposition des mains.

13. Aussitôt, se dépouillant du noble vêtement sous lequel, aux jours de grandes fêtes, au milieu de la pompe qui lui faisait cortège, la reine avait coutume de s'avancer, elle le dépose sur l'autel, ainsi que la pourpre et les ornements couverts de pierreries. Elle charge de tant de dons la table de la divine gloire pour l'honorer. Sa pesante ceinture d'or, elle la brise et la donne à l'œuvre des pauvres. [...]

15. En effet, depuis le temps où, consacrée par saint Médard, elle reçut le voile, jusqu'aux temps de la maladie, elle ne se nourrit que de légumes et d'herbes potagères, jamais de fruits ni de poisson, ni d'œufs, ni rien d'autre qui soit délectable. Pour boisson, elle ne boit rien que de l'eau miellée et du poiré. Jamais elle ne touche le vin clair, la décoction d'hydromel ni la cervoise trouble. [...]

II- Femmes dans la société et dans l'Église aux XIIe-XIIIe siècles

Bibliographie :

- Régine Pernoud, *La femme au temps des cathédrales* (Paris 1980)
- Jean-Marie Mayeur *et al.* (dir.), *Histoire du christianisme* t. V (Paris 1993)

A- Le cas exemplaire de Fontevraud

- 1- La fondation de l'ordre de Fontevraud par Robert d'Arbrissel
- 2- Femmes libres et quête de vocation :
 - a. Bertrade de Montfort
 - b. Ermengarde
- 3- Une abbaye royale
 - a. Mathilde d'Anjou
 - b. Aliénor d'Aquitaine

Texte 1 : Lettre de Marbode, évêque de Rennes, à Robert d'Arbrissel (extraits)

On dit que tu préfères la cohabitation des femmes, genre de péché dans lequel tu es autrefois tombé, comme si tu t'appliquais à expier la souillure d'une faute ancienne par un exemple de vie religieuse nouvelle portant sur la même matière. Tu les juges donc dignes, à ce qu'on rapporte, non seulement de partager ta table dans la journée, mais aussi le lieu de couchage pendant la nuit, avec également le troupeau des disciples qui couche ensemble, de sorte qu'étendu au milieu des uns et des autres, tu prescris à chaque sexe les lois des veilles et du sommeil. On dit que ces femmes suivent les pas de ta pérégrination et siègent sans cesse auprès de toi quand tu discours. Mais on affirme aussi qu'en divers lieux et diverses régions tu as réparti dans des hospices et des hôtelleries un nombre non négligeable de femmes que tu as pour ainsi dire affectées, en les mêlant non sans dommage à des hommes, à offrir leurs services aux pauvres et aux pèlerins. Et combien cette action a été dangereuse, pour parler bref, les vagissements des bébés l'ont révélé. Sur ce chapitre donc, la plupart des gens critiquent ton genre de vie, et non seulement des hommes d'Église, mais aussi des laïcs, à juste titre puisque les lois divines et humaines protestent d'évidence contre cette compagnie. [...]

Je me tais sur les jeunes filles qui, je l'ai dit, ont fait leur profession religieuse sans examen et que, sitôt leur vêtement changé, tu as enfermées dans des cellules distinctes : même si la garde de la règle les encadrait, il ne fallait pas peu craindre pour leurs commencements. Aussi le résultat lamentable de cette action en montre-t-il la témérité : les unes, en effet, leur accouchement imminent, se sont échappées après avoir brisé leurs prisons ; d'autres ont accouché dans leurs cellules mêmes. Ce qui bien sûr ne serait pas arrivé si ta prudence mesurait le résultat de ces actes, ou mieux, si tu faisais soigneusement attention aux paroles du Seigneur par lesquelles il enseigne à mesurer les forces des porteurs pour installer les charges, montrant par une comparaison adaptée que de trop grands préceptes ne conviennent pas aux trop petits.

Texte 2 : Statuts de Fontevraud (extraits) :

44- Que Pétronille, élue par maître Robert et constituée abbesse par la commune volonté et la pieuse requête tant des moniales que des frères religieux, détienne et conserve pleine puissance de diriger l'Église de Fontevraud et tous les lieux dépendant de cette même Église ; et qu'ils lui obéissent, la vénèrent comme leur mère spirituelle et que toutes les affaires de l'Église, tant spirituelles que séculières, restent sous son contrôle ou reviennent à qui que ce soit à qui elle les aura attribuées et selon ce qu'elle aura établi.

45- Cette même abbesse, prévoyant l'avenir, ordonna de la manière suivante : que la grande prieure soit reçue partout, dans l'Église de Fontevraud comme dans les autres maisons de cette même Église, et qu'elles lui obéissent et qu'elle ait, après l'abbesse, le pouvoir de gérer les affaires de l'Église

46- qu'à la mort de l'abbesse, elle conserve la dignité de son statut et ait pleine puissance de diriger l'Église jusqu'à ce qu'une autre abbesse prenne la succession, choisie parmi les sœurs converses comme notre maître Robert l'a établi. [...]

Ces préceptes pour mener une vie droite, pour obéir au Seigneur et à la bienheureuse Marie et pour servir les moniales de Fontevraud, maître Robert les donna aux prêtres, aux clercs, aux laïcs qui, par son enseignement, auront pris l'habit de sainte vie, qui, de leur propre volonté et par pure inclination, auront promis de servir les moniales sous le joug d'obéissance jusqu'à la mort [...]:

2- Qu'ils mènent une vie claustrale et commune sans bien propre, se contentant de ce que les moniales leur auront attribué.

8- Que les restes des repas des frères soient portés à la porte des moniales et soient donnés là aux pauvres.

24- Que, si un frère désobéissant s'en va et par la suite se repent et revient, il soit reçu à l'hôtellerie selon l'ordre de l'abbesse et, après avoir achevé sa pénitence, demande la miséricorde de l'abbesse et soit reçu par elle dans la communauté des frères.

27- Que nul n'aille recevoir quiconque en religion à part l'abbesse.

28- Que nul étranger ne soit reçu dans la communauté des frères sans la permission de l'abbesse.

B- L'exception germanique : princes-abbés et princesses-abbesses

C- L'impossible : il n'y aura pas de femmes mendiantes

1- Le cas de Prouille : les femmes invisibles

2- Le cas des clarisses : pauvres ou recluses ?

Texte 1 : Lettre de Jacques de Vitry (octobre 1216)

Comme j'avais été un certain temps à la curie, je trouvai bien des choses contraires à mon esprit. On y était en effet si occupé des affaires séculières et temporelles, de rois et de royaumes, de procès et de litiges qu'on vous permettait à peine de parler en quoi que ce soit des matières spirituelles. En ces régions, j'ai cependant trouvé une consolation, car beaucoup de riches et de séculiers des deux sexes, ayant tout abandonné pour le Christ, fuyaient le monde : on les appelait « frères mineurs » et « sœurs mineures ». Le seigneur pape et les cardinaux les tiennent en grande révérence ; ceux-ci ne s'occupent nullement des affaires temporelles, mais, avec un désir fervent et un zèle ardent, ils travaillent chaque jour à arracher aux vanités du monde les âmes en péril et à les conduire avec eux. Par la grâce de Dieu, ils ont déjà produit un grand fruit et gagné de nombreuses personnes, afin que celui qui entend dise : Viens, et que le voile tire le voile. Ils vivent selon la forme de l'Église primitive, dont il est écrit : à la multitude des

croyants, il n'était qu'un seul cœur et qu'une âme. De jour, ils se rendent dans les cités et les villages en œuvrant par l'action afin de gagner quelques-uns ; la nuit, ils regagnent leurs ermitages ou des lieux solitaires pour s'adonner à la contemplation. Les femmes, quant à elles, demeurent ensemble près des cités en divers hospices ; elles n'acceptent rien, mais vivent du travail de leurs mains. Elles souffrent beaucoup et sont tourmentées du fait qu'elles sont honorées par les clercs et les laïcs plus qu'elles ne voudraient.

Texte 2 : Testament de sainte Claire d'Assise (extraits) :

Au nom du Seigneur. Amen.

Parmi tous les bienfaits que nous avons reçus et recevons chaque jour de la libéralité de notre Père des miséricordes, pour lesquels nous devons avant tout rendre grâce à sa Majesté, grande est notre vocation, si parfaite et si grande, que nous lui sommes particulièrement débitrices. Considérez votre appel dit l'Apôtre. Le Fils de Dieu pour nous s'est fait voie, cette voie que, par la parole et l'exemple nous a montrée et enseignée notre bien heureux père François, lui qui l'a vraiment aimé et imité.

Nous devons donc, chères Sœurs, considérer les grâces immenses que Dieu nous a octroyées, mais surtout celles qu'il a daigné opérer en nous par son serviteur bien-aimé, notre père, le bienheureux François, non seulement après notre conversion, mais alors même que nous étions encore dans les vanités du monde. En effet, alors que ce saint n'avait ni frères ni compagnons, quasi immédiatement après sa conversion, alors qu'il construisait l'église Saint-Damien – là où, totalement envahi par la sollicitude divine, il fut poussé à abandonner complètement le monde – saisi d'une grande joie et éclairé par l'Esprit Saint, il a prophétisé à notre sujet ce que Dieu a ensuite accompli.

Montant en effet un jour sur le mur de cette église, il dit à haute voix, en langue française, à des pauvres qui se trouvaient là : « Venez m'aider à construire ce monastère de Saint-Damien, car un jour vivront ici des dames dont la vie sainte et renommée glorifiera notre Père des cieux dans toute sa sainte Église. » [...]

Après que notre Très Haut Père du ciel eut daigné, par sa miséricorde et sa grâce éclairer mon cœur, afin que, selon l'exemple et l'enseignement de notre bienheureux père François, je fisse pénitence, peu de temps après sa propre conversion, et cela en compagnie de quelques sœurs que, peu de temps après la mienne, le Seigneur m'avait données, je lui promis volontairement obéissance, en conformité avec la lumière de grâce que le Seigneur nous avait donnée par sa sainte vie et son enseignement.

Le bienheureux François savait que nous étions physiquement faibles et fragiles et qu'en dépit de cela, nous n'avions nullement renoncé au dénuement, à la pauvreté, au travail, à la peine, pas plus qu'au mépris et au dédain du monde. [...] Mû par sa tendresse à notre égard, il s'est fait un devoir, pour lui-même et pour son Ordre, d'avoir pour nous, autant que pour ses frères, un soin diligent et une sollicitude spéciale.

C'est ainsi que, de par la volonté de Dieu et celle de notre bienheureux père François, nous allâmes nous établir à l'église Saint-Damien, où en peu de temps, le Seigneur, par sa miséricorde et sa grâce, nous multiplia, afin que se réalisât ce qu'il avait prédit par son saint. Nous nous étions d'abord fixées ailleurs, mais pour peu de temps.

Par la suite, il nous écrivit une forme de vie, afin tout particulièrement que nous persévérions dans la sainte pauvreté. Il ne se contenta pas de nous exhorter durant sa vie par de nombreux entretiens et par ses exemples à l'amour et à l'observance de la très sainte pauvreté, mais il nous laissa encore plusieurs écrits, afin qu'après sa mort nous ne nous en écartions pas, à l'exemple du Fils de Dieu qui, tant qu'il vécut dans ce monde, ne voulut jamais s'écarter de cette sainte pauvreté. Marchant sur ses traces, notre bienheureux père François, tant qu'il vécut, ne s'écarta jamais, dans son exemple et son enseignement, de la sainte pauvreté qu'il avait choisie pour lui et pour ses frères. [...]

Et comme personnellement, je me suis toujours appliquée avec soin à observer et à faire observer la sainte pauvreté, que nous avons promise au Seigneur et à notre père saint François, que celles qui me succéderont dans ma charge se considèrent comme tenues à l'observer et à la faire observer. D'ailleurs, pour plus de précautions, j'ai pris soin de faire confirmer les privilèges obtenus du Seigneur Pape Innocent, sous le pontificat duquel nous avons débuté, ainsi que de ses successeurs, concernant notre profession de très sainte pauvreté, que nous avons promise à notre père, afin de ne jamais nous en écarter. [...]

Et s'il arrivait un jour que ces sœurs quittent ce lieu pour se transférer ailleurs, qu'elles s'estiment néanmoins tenues, où qu'elles soient, d'observer la susdite pauvreté que nous avons promise à Dieu et à notre bienheureux père François.

Que celle qui sera établie en charge et tout aussi bien les autres sœurs, aient toujours le souci et la précaution de n'acquérir, ni recevoir aucun terrain autour de la dite résidence, à moins qu'un besoin extrême ne se fasse sentir pour la production des légumes dans le potager. Si toutefois il arrivait, pour des raisons de convenance, ou pour l'isolement du monastère, qu'il faille avoir plus de terre hors de l'enceinte du potager, qu'il ne soit pas permis d'en acquérir plus que le strict nécessaire. Et que cette terre ne soit ni labourée, ni ensemencée, mais qu'elle reste toujours en friche et inculte. [...]

Texte 3 : Forme de vie de l'ordre des sœurs pauvres (9 août 1253)

II 12- Par la suite, qu'il ne lui soit plus permis de sortir hors du monastère sans cause utile, raisonnable, manifeste et approuvable

XI 10-12 Quand il sera nécessaire que quelques-uns entrent dans le monastère pour faire un ouvrage, que l'abbesse place alors soigneusement à la porte une personne qui convienne pour ouvrir seulement à ceux qui ont été désignés pour l'ouvrage et pas à d'autres. Que toutes les sœurs se gardent avec la plus grande application d'être alors vues par ceux qui entrent.

Texte 4 : Procès de canonisation de Claire d'Assise : témoignage de Pacifique de Guelfuccio

Elle dit aussi qu'elle aimait particulièrement la pauvreté, car jamais elle ne put être induite à vouloir quelque chose en propre, ni à recevoir des possessions, ni pour elle ni pour le monastère. Interrogée comment elle savait cela, elle répondit qu'elle-même vit et entendit que messire Grégoire pape de sainte mémoire lui voulut donner beaucoup de biens et acheter des possessions pour le monastère, mais elle ne voulut jamais y consentir.

III- Contributions de femmes à la vie de l'Église (XIIIe-XVe siècles)

IV- La difficile invention d'un apostolat féminin (XVIe-XIXe siècles)